

Point n° 2020/87 - Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) de la commune de Châtillon (92320) pour l'exercice 2020 et débat

« Nous vous présentons aujourd'hui le Rapport d'Orientations Budgétaires qui a été préparé par l'ancienne majorité.

Compte tenu de la date d'installation de ce nouveau Conseil municipal, effectuée le 3 juillet 2020, il était matériellement impossible de modifier ce ROB et le Budget Primitif qui en découle, de manière motivée et financièrement justifiée.

Nous vous présentons donc aujourd'hui, à la suite du Budget primitif, une première Décision Modificative portant sur des décisions urgentes, puis nous vous présenterons, à l'automne un Budget rectificatif, avec les mesures que nous allons décider lors des prochaines semaines.

Rapport d'orientation Budgétaire de l'exercice 2020

Malgré la situation inédite et exceptionnelle causée par la pandémie du Covid-19, l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) est maintenue, ainsi que celle de présenter un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les conditions de délais sont néanmoins assouplies.

Conséquence de l'état d'urgence et du report du vote de nombreux budgets locaux, l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, a dérogé aux dispositions des articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) en suspendant le délai de deux mois entre le DOB et le vote du budget.

Ainsi, peuvent être présentés exceptionnellement le même jour que le vote du budget, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet prochain, le ROB et le vote du budget, à la condition qu'il y ait deux délibérations distinctes.

La date limite pour arrêter le compte administratif 2019 est également reportée au 31 juillet 2020 (contre le 30 juin 2020 pour une année classique).

Pour ce premier DOB, Débat d'Orientation Budgétaire, de la mandature qui commence, il convient plus encore qu'à l'accoutumé de rappeler les règles qui régissent le contenu du ROB.

L'article 107 4° de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), puis l'article 13-II de la loi n° 2018-32 du 22/01/2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, sont venus modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport d'orientations budgétaires (ROB). Le rapport sur les orientations budgétaires présenté par le Maire au conseil municipal doit préciser notamment les engagements pluriannuels envisagés en investissement, la structure et la gestion de la dette ainsi que, dans les communes de plus de 10 000 habitants, la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel et des effectifs, des rémunérations, du temps de travail, ainsi que l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Si le rapport d'orientations budgétaires n'a pas vocation à présenter de manière exhaustive le budget à venir, le débat intervient souvent alors que plusieurs éléments importants ne sont pas encore connus. Il doit cependant permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité, et d'appréhender les différents éléments de contexte ayant une incidence sur la préparation du budget à venir.

Cette observation est encore plus d'actualité aujourd'hui au regard du contexte de crise sanitaire et économique que traverse l'ensemble des pays à travers le monde depuis le début de la pandémie.

C'est en ce sens qu'il est indiqué dès l'introduction de ce rapport, que face aux très nombreuses incertitudes pesant sur l'avenir, il existe une probabilité importante que les données et informations présentées dans ce rapport soient déjà partiellement obsolètes au moment où le DOB se tiendra en Conseil Municipal.

La première partie du rapport s'intéressera au contexte économique général, impacté de plein fouet par la crise du Covid-19, avec également un point sur les grandes tendances de l'évolution des finances locales et en particulier des communes, tandis que la seconde partie sera consacrée aux orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2020.

I. LE CONTEXTE DE LA PREPARATION DU BUDGET 2020

SITUATION AVANT COVID-19

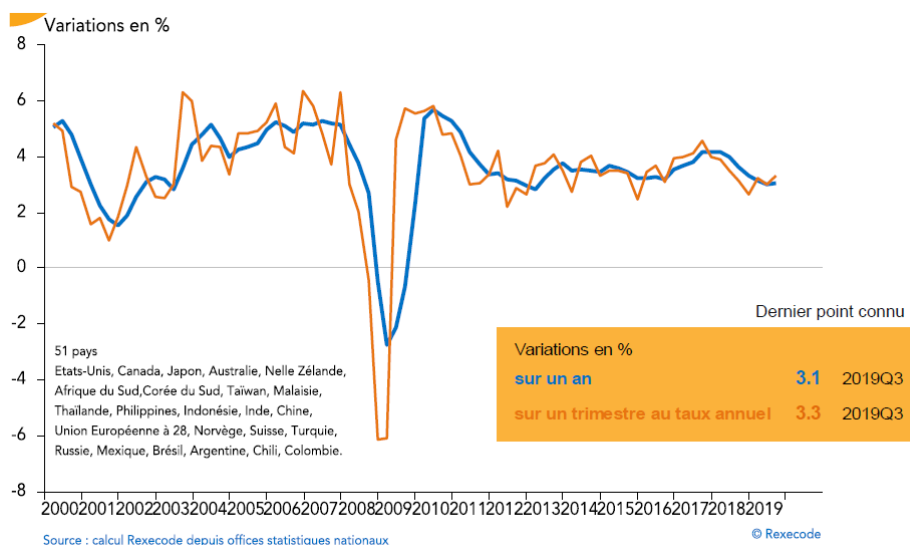
2019, une année de croissance au ralenti, mais sans heurts majeurs

Après avoir atteint un pic mi-2018, l'économie mondiale s'est considérablement ralentie en 2019 dans un contexte de forte accentuation de l'incertitude liée au commerce, avec notamment le conflit qui a opposé les Etats-Unis et la Chine.

Outre le ralentissement des échanges internationaux, la décélération de la croissance s'explique également par la baisse de la production dans différents secteurs d'activité, tels que l'électronique, l'aéronautique et surtout l'industrie automobile.

Si la contraction du commerce mondial s'est poursuivie, la croissance instantanée est néanmoins restée solide aux Etats-Unis, s'est stabilisée en Zone Euro, et s'est seulement érodée un peu plus dans les économies émergentes. Le cas de la Chine reste particulier, avec une croissance qui est revenue à son taux le plus bas depuis 1990, mais qui reste toutefois à + 6,1 %, c'est-à-dire à un niveau largement plus fort que la moyenne mondiale, estimée à 2,4 % selon les dernières publications de la Banque mondiale, et à 2,9 % par le FMI en janvier 2020.

Croissance du PIB mondial en volume



La croissance dans les pays émergents (dont l'Afrique du Sud, l'Inde et le Mexique notamment) a été plus faible que prévu, principalement en raison de chocs spécifiques à chaque pays qui ont pesé sur la demande intérieure. Le groupe des pays avancés a connu un ralentissement plus ou moins conforme aux prévisions, principalement dû au fléchissement de la croissance aux États-Unis après plusieurs trimestres de résultats supérieurs à la tendance. Dans la plupart des pays avancés, la création d'emplois s'est poursuivie, et la hausse des prix à la consommation hors alimentation et énergie est restée modérée. Elle s'est encore ralentie dans la plupart des pays émergents sur fond d'activité plus morose. La faiblesse de la demande a fait baisser les prix des métaux et de l'énergie, ce qui a permis de contenir l'inflation globale.

Sur le plan mondial, l'année 2019 aura été marquée par une forte incertitude liée aux échanges, pesant considérablement sur l'économie mondiale. L'intensification des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine a, de fait, détérioré le climat économique mondial en freinant la croissance de près de 0,8%.

A noter que cette incertitude s'est légèrement atténuée en décembre dernier, avec l'annonce d'un accord commercial entre ces deux pays qui s'est finalement concrétisé par sa signature le 15 janvier 2020.

S'agissant de la zone euro, la croissance annuelle du PIB en volume s'est également ralentie en 2019, revenant à 1,2%, contre 1,9% en 2018.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, ce ralentissement trouve son explication première par un affaiblissement du commerce international, dans un contexte d'incertitude persistante à l'échelle mondiale.

Néanmoins, la zone euro a continué d'être soutenue par des conditions de financement favorables, par de nouvelles créations d'emplois et par la hausse des salaires. Ainsi, la situation sur les marchés du travail de la zone euro a continué de s'améliorer avec un taux de chômage en baisse par rapport à 2018 (7,6% en décembre 2019 contre 7,8% en décembre 2018).

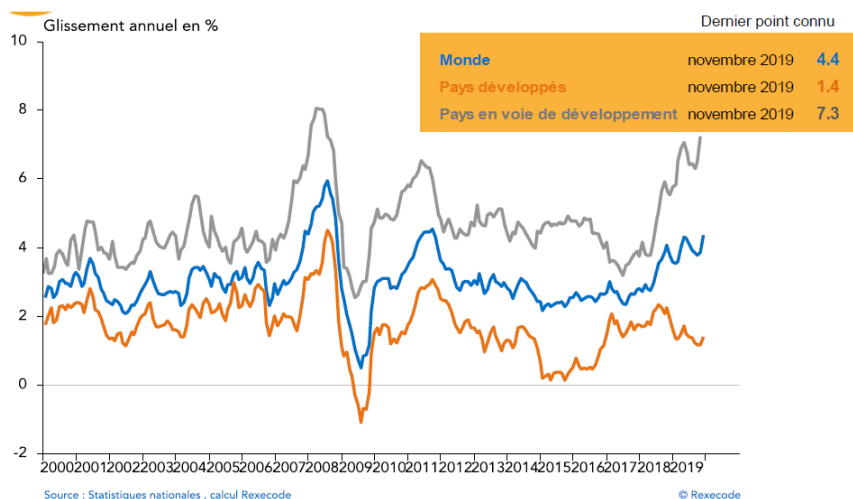
Il n'en reste pas moins que la fin d'année 2019 est restée marquée par les nombreuses incertitudes entourant le contexte géopolitique mondial :

- En Chine, un ralentissement plus marquée de la croissance pourrait avoir un effet plus important sur l'économie mondiale ;
- L'intensification des conflits commerciaux aggraverait l'incidence négative sur les flux commerciaux internationaux. Le risque que les Etats-Unis imposent des droits de douane sur certains biens dans plusieurs pays est une éventualité plus que probable, au vu des déclarations et des prises de positions du Président des Etats-Unis. Une nouvelle détérioration des relations économiques entre les Etats-Unis et leurs partenaires commerciaux compromettrait l'amorce d'un rebond de la production et du commerce à l'échelle mondiale.
- Toutes les incertitudes relatives à la sortie annoncée du Royaume-Uni de l'Union Européenne, qui au regard des négociations délicates et complexes, accentue ce climat de scepticisme.
- Autre facteur de risque majeur, le changement climatique augmente de façon de plus en plus rapide le coût et la fréquence des catastrophes naturelles; en 2019, les tempêtes tropicales, inondations, vagues de chaleur caniculaires, sécheresses et incendies ont coûté cher en vies humaines et en dégâts matériels qui ont pesé par endroits sur les moyens mêmes de subsistance.

La prise de conscience de ce défi mondial à relever alimente depuis plusieurs mois un débat de fond sur les risques à court et moyen terme que fait peser l'augmentation historique de l'endettement public et privé. Depuis 50 ans, la dette s'accumule avec une ampleur et un rythme sans précédent. Dans les économies émergentes et en développement, elle a grimpé à 170 % du PIB en 2018, contre 115 % en 2010.

En pleine crise du COVID-19, cette question de l'augmentation de la dette publique est encore plus d'actualité. Elle sera analysée plus loin dans ce rapport.

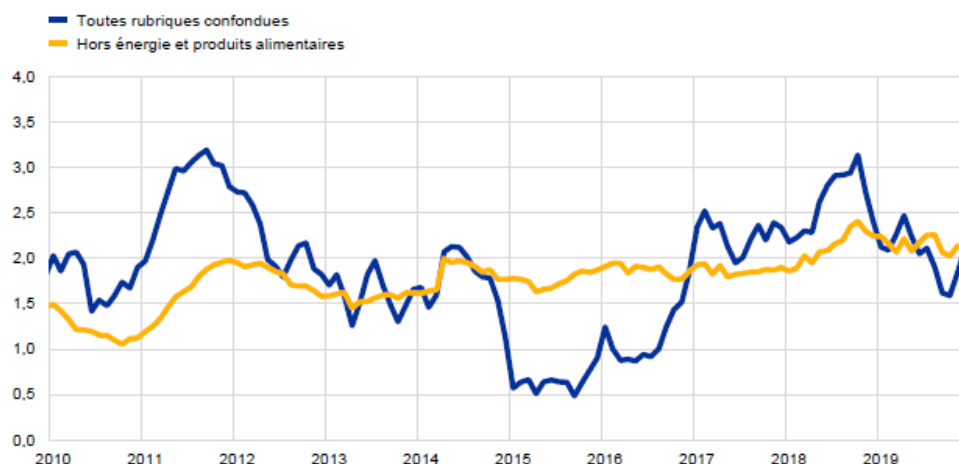
Inflation mondiale



L'inflation mondiale est restée modérée en 2019, reflétant la faiblesse de la dynamique de la croissance mondiale. Dans la zone OCDE, la hausse annuelle des prix à la consommation est revenue de quelque 3% au second semestre 2018 à 2,1% en décembre 2019, en raison de la baisse des prix de l'énergie et du ralentissement de la hausse des prix des produits alimentaires. Toutefois, l'inflation sous-jacente (hors énergie et produits alimentaires) est restée relativement stable, à 2% environ sur l'année.

Taux d'inflation dans l'OCDE

(variations annuelles en pourcentage : données mensuelles)



Source : Organisation de coopération et de développement économiques.
Note : Les dernières observations se rapportent à décembre 2019.

Dans la zone euro, l'inflation totale s'est établie à 1,2% en moyenne en 2019 après 1,8% en 2018. Tout comme pour l'inflation mondiale, cette baisse se traduit également par le ralentissement de la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires.

A noter également que l'année 2019 s'est caractérisée par une dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar américain et du yen japonais. Le taux de change euro-livre sterling a également baissé, affichant cependant une volatilité importante tout au long de l'année 2019, principalement en raison des fluctuations dans les développements concernant le Brexit.

Enfin, il aura été observé cette année une résurgence d'un protectionnisme commercial et une tendance de plus en plus marquée aux relocalisations industrielles.

SITUATION APRES COVID-19

De la crise sanitaire à la crise économique

Comme précisé en introduction du rapport, il est rappelé que dans un contexte évoluant chaque jour, les données et informations présentées ci-après peuvent ne plus être à jour des dernières actualités au moment où le DOB se tiendra effectivement en Conseil Municipal.

Si les perspectives pour 2020, établies avant la pandémie de Covid-19, restaient floues et contradictoires, elles n'en étaient pas moins optimistes quant à une remontée de la croissance mondiale. Pour le FMI, la croissance mondiale, estimée à 2,9 % en 2019, devait accélérer à 3,3 % en 2020, puis à 3,4 % en 2021. Dans le même temps, l'OCDE avait revu à la baisse ses prévisions, à 3 % contre 3,3 % dans sa précédente publication.

De par son caractère inédit et exceptionnel, la crise du Covid-19 est venue bouleverser le paysage économique mondial, réduisant à néant les perspectives économiques décrites ci-avant.

La pandémie de covid-19, qui est apparue fin novembre 2019 dans la province chinoise de Hubei, et plus précisément dans la ville de Wuhan, s'est ensuite propagée à l'ensemble du monde avec une rapidité inattendue, provoquant ainsi une crise humaine et sanitaire sans précédent. Les mesures de confinement décidées par de très nombreux pays du globe pour ralentir la circulation du virus ont entraîné un ébranlement de l'activité économique mondiale, plongeant le monde dans une grave crise économique. De fait, par la mise à l'arrêt des économies entre mi-mars et début mai, la crise sanitaire est devenue aussi une crise économique sous l'effet de deux chocs :

- Un choc d'offre massif, se caractérisant par une baisse brutale de la production avec notamment l'arrêt des usines et de la réduction de la fourniture de services ;
- Un choc massif de la demande, se matérialisant par une diminution de la demande extérieure, impliquant une réduction des exportations et une baisse drastique de la consommation intérieure des ménages.

À l'échelle mondiale, afin de préserver la stabilité du système financier et de soutenir l'économie, les banques centrales ont été la première ligne de défense. Tout d'abord, elles ont pour la plupart sensiblement assoupli leur politique monétaire en abaissant leurs taux directeurs. Dès le 3 mars, la FED (la banque centrale américaine) abaissait ses taux directeurs, les faisant évoluer d'une fourchette comprise entre 1,50% et 1,75% à une fourchette comprise entre 0 % et 0,25%. Dans la moitié des pays émergents et des pays à faible revenu, les banques centrales ont fait de même. S'agissant de la Banque Centrale Européenne (BCE), celle-ci ne disposait d'aucune marge de manœuvre pour abaisser ses taux directeurs, déjà situés à des niveaux nuls ou négatifs.

Deuxièmement, les banques centrales ont apporté des liquidités supplémentaires au système financier.

Et enfin, elles ont rétabli des dispositifs qui ont servi au cours des dernières crises et ont lancé une série de nouveaux programmes globaux, dont l'achat d'actifs plus risqués tels que des obligations d'entreprises.

À ce jour, les banques centrales ont annoncé leur intention d'accroître leur apport de liquidités, y compris sous forme de crédits et d'achat d'actifs, d'au moins 6 000 milliards de dollars et se disent prêtes à en faire davantage si les conditions l'exigent.

Outre les banques centrales, les gouvernements du monde entier ont réagi vigoureusement avec une réponse budgétaire et monétaire, qui a déjà atteint à ce stade 10% du PIB mondial. Ils ont été contraints de prendre des mesures fortes de manière à préserver au mieux le tissu productif.

En zone euro, où la plupart des pays ont mis en place des mesures de confinement, le PIB a reculé de 3,8% au premier trimestre 2020, et devrait reculer encore de 13% au deuxième trimestre 2020, selon les dernières projections de l'Eurosystème.

Si les mesures de relance ont naturellement été déployées dans l'urgence pour contenir les retombées économiques de la pandémie, les observateurs s'accordent à dire que les gouvernements n'avaient pas d'autres choix que d'injecter massivement des liquidités dans leurs économies, faute de quoi il y aurait probablement eu des faillites encore plus généralisées, des pertes de capital irréversibles et une récession encore plus profonde.

Pour sauver leur économie, les Etats ont alors dépensé sans compter, faisant exploser leur endettement public déjà important à la base.

Il est avéré et certain que cet endettement colossal pèsera longtemps sur les politiques publiques. Selon les dernières estimations du FMI, l'impact des mesures de confinement et les plans de relance feront bondir la dette publique des pays développés à 120% du PIB d'ici la fin de l'année 2020.

S'agissant plus particulièrement de l'Union Européenne, le couple franco-allemand a annoncé en juin avoir contracté un emprunt en commun, pour la mise en œuvre d'un plan de relance exceptionnel de 750 milliards d'euros en empruntant sur 30 ans.

La question de l'endettement interpelle et suscite de nombreuses interrogations auprès de certains observateurs qui craignent que le remboursement des prêts incombe aux ménages dans les années à venir. Si la préoccupation première des Etats n'est pas de répondre à cette question, mais de mettre en place toutes les mesures nécessaires à la reprise de leur économie, il n'en demeure pas moins que certains d'entre eux cherchent à rassurer leur population, comme en France où le Président de la République, qui dans son allocution du 14 juin, indiquait qu'il excluait d'augmenter les impôts pour financer les dépenses liées à la crise.

Si la taxe sur les « GAFAM » (Google – Apple – Facebook – Amazon – Microsoft) a un temps été perçue comme une possible alternative à la résolution de cette équation, il semblerait au vu des dernières actualités, qu'une telle taxation à destination des groupes avec un chiffre d'affaire d'au moins 750 millions d'euros par an, soit extrêmement difficile à mettre en œuvre face à la récente position des Etats-Unis. Dans un courrier adressé à 4 ministres des finances européennes, le secrétaire américain au Trésor indique qu'à ce stade, aucun terrain d'entente n'est possible pour établir une taxation sur les entreprises de services numériques. Par ailleurs, il est ajouté que les Etats qui souhaiteraient taxer unilatéralement des entreprises américaines comme Facebook, Amazon ou Google, s'exposeraient à des représailles. La mise en œuvre de la taxe française sur les services numériques – alias GAFA – avait déjà entraîné en début d'année 2019 une menace de riposte : Washington avait brandi 2,4 milliards USD de droits de douane supplémentaires sur des produits français, faisant ainsi reculer l'Etat français.

Selon les dernières tendances, Bruxelles réfléchirait à la mise en place d'une nouvelle taxe sur le marché du carbone européen en incluant l'aviation et le transport maritime dans le Système communautaire d'échange de quotas d'émission. Cette nouvelle taxe rapporterait jusqu'à 10 milliards d'euros par an.

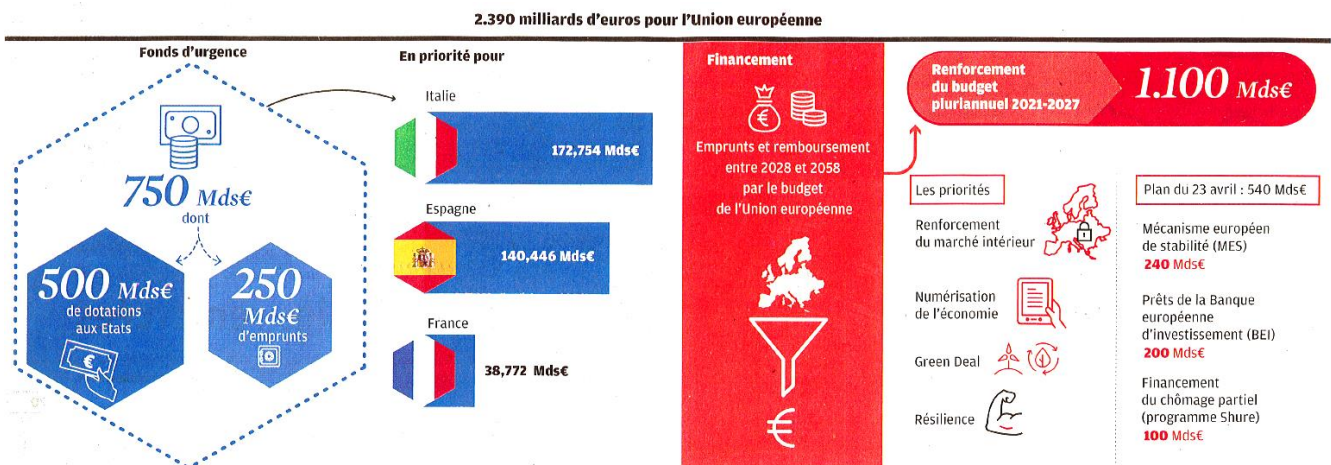
Reste à voir comment les pays membres réagiront à l'annonce de cette possible nouvelle taxe, qui a encore de nombreux obstacles à franchir avant de peut-être entrer en vigueur dans les années à venir.

Autre idée portée par de nombreux économistes actuellement pour tenter d'enrayer la crise de la dette publique : sa monétisation.

La monétisation de la dette publique signifie transformer la dette en monnaie. Concrètement, de nos jours la dette d'un Etat apparaît sous forme de titres obligataires. La monétisation consisterait à changer ces titres en monnaie et pour y parvenir, la Banque Centrale Européenne rachèterait la dette des Etats. Au final, l'opération se traduit par le fait que la dette des états ne repose plus sur des titres, mais sur de la monnaie. En d'autres termes, monétiser la dette revient pour une banque centrale à racheter des dettes souveraines, et, in fine, à ce que cette dette ne soit jamais remboursée.

Les économistes les plus sceptiques craignent que ce dispositif soit à l'origine de problèmes inflationnistes sérieux dans la mesure où les Etats injecteraient significativement de la monnaie dans leur économie.

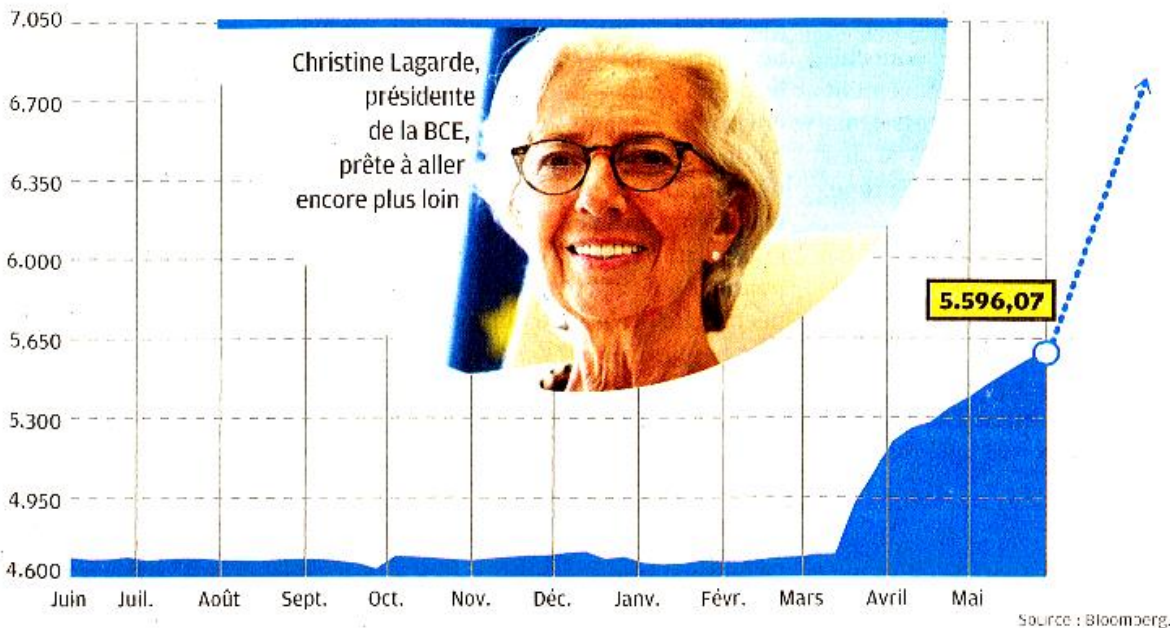
Au regard des dernières positions et décisions des banques centrales (BCE et FED plus particulièrement), il semblerait que la monétisation soit une piste sérieusement envisagée. S'agissant de la BCE, elle a début juin porté son programme de rachats d'actifs lancé début mars de 750 à 1 350 milliards d'euros. Si la BCE soutient déjà activement les Etats Européens, elle a par exemple acheté en deux mois pour 51,1 milliards d'euros d'obligations de l'Etat italien. La BCE a d'ailleurs précisé qu'elle était prête à augmenter la taille de ses programmes d'achats d'actifs et à les ajuster dans leur composition, autant que nécessaire et aussi longtemps que nécessaire. La FED, qui a également indiqué en mars dernier lancer un vaste plan de rachats d'actifs à hauteur de 700 milliards de dollars, précisait récemment que cette politique se poursuivra autant que besoin.



Le gonflement du bilan de la BCE va accélérer

Estimation au 06/06/2020

Bilan, en Mds€



Une explosion du chômage à l'échelle planétaire

Mécaniquement, les effets du confinement ont conduit à faire exploser le chômage dans le monde. Les pays ayant mis en place des mesures de confinement ont été touchés de plein fouet par cet envolé inédite du chômage.

Aux Etats-Unis par exemple, 20 millions d'emplois ont été détruits et le taux de chômage atteindra 9,3% en fin d'année selon la FED, puis 6,5% en 2021. Avant la crise, les Etats-Unis présentaient le taux de chômage le plus bas qu'ils aient connu depuis plus de 30 ans, à 3,5%.

Tous pays confondus, le transport, les services d'hôtellerie et de restauration, l'industrie manufacturière, et le commerce de détail ont été les secteurs d'activité les plus touchés par ce chômage de masse.

C'est dans ce contexte si particulier qu'il est à craindre que le chômage augmente significativement dans les semaines et mois à venir par la suppression d'emplois dans les entreprises en grande difficulté. Dans le secteur de l'aéronautique, durement touché par la crise, plusieurs compagnies aériennes telles que la Lufthansa, Air France, Ryanair ou encore British Airways, ont annoncé envisager supprimer des postes et/ou réduire les salaires pour faire face à leurs difficultés financières.

On peut citer également le secteur de l'automobile qui a été très impacté par les effets de la crise, et où les constructeurs semblent d'ores et déjà mettre à l'étude des plans sociaux, voir évoquer des licenciements pour motif économique.

Les perspectives pour l'inflation

S'agissant de l'inflation, les derniers indicateurs montrent qu'elle devrait rester modérée à court terme. Par la suite, elle pourrait légèrement se raffermir si les entreprises réussissent à transmettre dans leurs prix de vente les hausses de coûts liés aux changements dans le processus de production imposés par la crise sanitaire.

La situation en France

Trois jours avant l'instauration du confinement en France, le Ministre de l'économie et des finances, avait évoqué un soutien à l'activité économique qui se chiffrerait en dizaines de milliards d'euros. Trois mois plus tard, la facture est estimée à 134 milliards d'euros pour l'Etat. C'est le chiffre qui figure dans le troisième budget rectificatif depuis le début de la crise sanitaire, présenté le mercredi 10 juin en Conseil des ministres.

Si le gouvernement a dans un premier temps déployé des mesures pour maintenir à flot le tissu économique, ce nouveau plan doit apporter en urgence une aide aux secteurs les plus touchés, en attendant un plan de relance à l'automne.

Cette nouvelle loi de finances rectificative entérine les aides au secteur automobile, au tourisme, à la Tech (nouvelles technologies et start-up) et acte la suppression de 3 milliards d'euros de charges sociales. Elle réévalue le coût du chômage partiel à 31 milliards d'euros et celui du fonds de soutien aux indépendants à 8 milliards d'euros.

Si l'on ajoute les prêts garantis par l'Etat, la France aura mis à ce jour 460 milliards d'euros "sur la table". Selon le Ministre de l'économie et des finances, cet effort représente 20 % de notre richesse nationale.

A la différence des précédents budgets, ce texte acte le fait que l'activité économique mettra de longs mois à retrouver son niveau d'avant crise. La prévision du gouvernement d'une chute du PIB de 11 % en 2020 est en ligne avec celle publiée mercredi 10 juin par l'OCDE, à condition qu'une deuxième vague de l'épidémie n'apparaisse pas à l'automne. Cette éventualité reste possible au regard des dernières actualités faisant état de la résurgence de nouveaux foyers de contamination à Pékin notamment, conduisant les autorités à confiner en urgence 11 quartiers de la capitale Chinoise et de ses environs.

Reste à savoir si le plan de relance français parviendra à freiner les faillites et l'envolée du chômage. Le gouvernement anticipe la suppression de 800.000 emplois dans les prochains mois, soit 2,8 % de l'emploi total et autant que les créations des trois dernières années. Le ministre rejette pour l'instant les appels à une baisse de TVA pour accélérer la reprise, comme l'a fait l'Allemagne.

Quant au financement de ces mesures, le gouvernement privilégie toujours la hausse de la dette publique, qui va s'envoler à 121 % du PIB sur la période 2020 - 2022 selon les dernières estimations de la Banque de France, dans une période où les taux d'intérêts supportés par la dette souveraine restent quasi-nuls.

Les projections établies pour la France pour les prochaines années et décrites ci-dessus, tendent à démontrer que la sortie de crise sera longue, et qu'une récession est certaine à court et moyen terme.

Néanmoins, le dernier point de conjoncture de l'INSEE présenté le 17 juin dernier pour le deuxième trimestre 2020, tend à montrer une accélération de la reprise économique, stimulée par l'ensemble des mesures de soutien déployées par l'Etat : chômage partiel, prêts garantis, report ou exonération de charges. L'institut statistique a ainsi revu à -17% l'évolution du PIB sur la période, contre -20% estimé fin mai.

Pour la Banque de France, il faudra attendre deux ans avant de rattraper le « terrain perdu » et de retrouver le niveau de PIB de la fin de 2019. Les prévisions de la Banque de France et de l'Eurosystème laissent tout de même présager une reprise lente et difficile :

- En moyenne annuelle en 2020, le PIB resterait très fortement affecté, avec un recul de plus de 10 %.
- Après ce choc très fort, le rattrapage serait étalé dans le temps. Les taux de croissance du PIB projetés en 2021 (7 %) et en 2022 (4 %), bien qu'élevés, permettraient de retrouver le niveau d'activité de fin 2019 vers mi-2022 seulement.
- Après avoir été amortie par le dispositif de chômage partiel, la détérioration du marché du travail serait retardée mais importante. Le taux de chômage pourrait connaître un pic supérieur à 11,5 % mi-2021. Il diminuerait ensuite progressivement en dessous de 10 % fin 2022.
- L'inflation totale deviendrait temporairement négative fin 2020, la baisse du prix du pétrole se conjuguant aux effets de la baisse de l'activité. Elle s'établirait à seulement 0,4 % en moyenne en 2020. Puis elle se redresserait légèrement en 2021 et en 2022, tout en restant très modérée.
- La dette publique rapportée au PIB connaîtrait une augmentation très nette avec cette crise, autour de 120 % du PIB, significativement supérieure à la moyenne de la zone euro.

SYNTHÈSE DES PROJECTIONS FRANCE

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PIB réel	1,0	2,4	1,7	1,3	- 10,3	6,9	3,9
Contributions (points de PIB) ^{a)}							
<i>Demande intérieure hors stocks</i>	1,8	2,3	1,3	1,8	- 9,8	7,8	4,3
<i>Exportations nettes</i>	- 0,4	- 0,1	0,7	- 0,1	- 0,3	- 0,3	- 0,3
<i>Variations de stocks</i>	- 0,3	0,2	- 0,2	- 0,4	- 0,2	- 0,6	0,0
Consommation des ménages (52%) ^{b)}	1,6	1,6	0,9	1,3	- 9,3	8,4	4,3
Consommation publique (23%)	1,4	1,5	0,8	1,3	0,7	0,9	1,4
Investissement total (23%)	2,5	5,0	2,8	3,7	- 21,2	15,0	7,0
<i>Investissement public (3%)</i>	0,0	0,5	2,4	4,2	- 7,3	4,6	1,0
<i>Investissement des ménages (5%)</i>	2,8	6,6	2,0	2,0	- 24,5	16,8	6,9
<i>Investissement des entreprises (SNF-SF-EI) (14%)</i>	3,1	5,5	3,2	4,2	- 23,3	17,4	8,6
Exportations (31%)	1,8	4,0	3,5	2,0	- 14,3	8,6	4,6
Importations (32%)	3,0	4,1	1,2	2,3	- 12,9	9,0	5,4
Revenu disponible brut (RDB) réel des ménages	1,6	1,4	1,2	2,1	- 0,5	0,9	2,1
Créations nettes d'emplois (en milliers)	177	275	341	284	- 552	- 355	427
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	10,0	9,4	9,0	8,4	10,1	11,7	10,4
IPCH	0,3	1,2	2,1	1,3	0,4	0,5	0,9
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,5	0,9	0,6	0,4	0,5	0,7
Déflateur du PIB	0,5	0,5	0,8	1,5	1,1	- 0,1	0,4

Données corrigées des jours ouvrables.

a) La somme des contributions ne correspond pas nécessairement à la croissance du PIB du fait d'arrondis.

b) Les pourcentages entre parenthèses correspondent à la part de chaque poste dans le PIB en 2018.

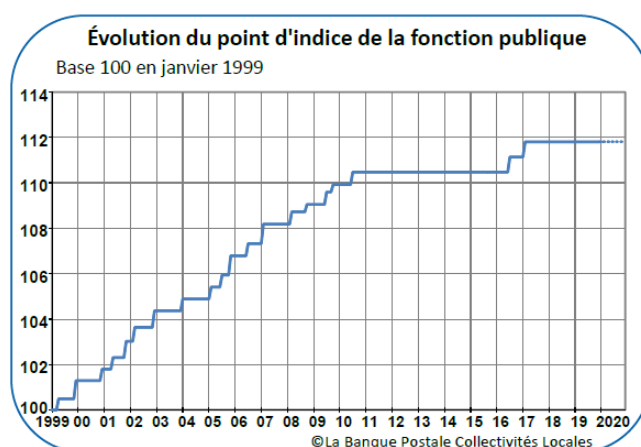
Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2020 (comptes nationaux trimestriels du 30 avril 2020), projections Banque de France sur fond bleuté.

Projections macroéconomiques pour la France établies par la Banque de France – Juin 2020

Les grandes tendances de l'évolution des finances locales

En 2019, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales auraient atteint 187,9 milliards d'euros, en progression globale de 0,9 % environ.

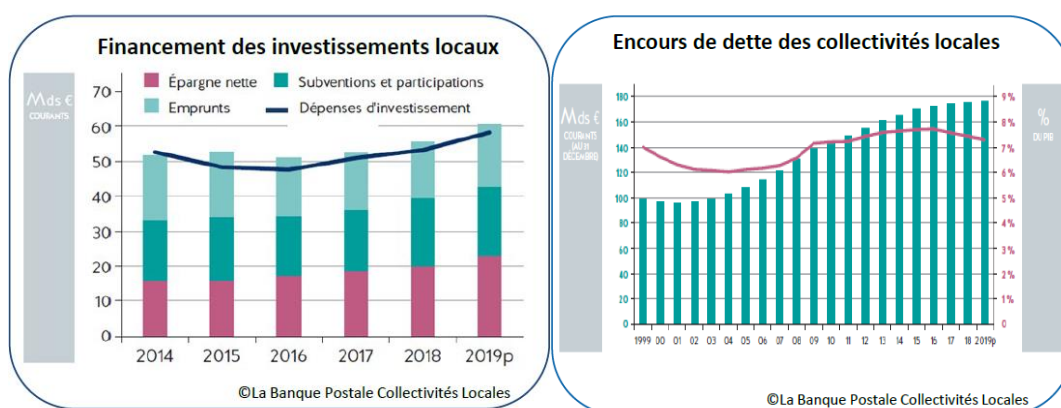
Les dépenses de personnel seraient restées relativement mesurées pour atteindre 66,2 milliards d'euros, en hausse de 0,7 %. Le point d'indice de la fonction publique est toujours gelé, mais la reprise du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) se serait traduite par une dépense supplémentaire de l'ordre de 200 millions d'euros en 2019.



Les dépenses d'intervention auraient aussi augmenté un peu plus vite en 2019, + 1,0 % après 0,7 % en 2018.

Les recettes de fonctionnement auraient progressé plus rapidement, + 2,1 %, en raison notamment du dynamisme des droits de mutation, en progression estimée de 8 %, et de la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), permettant une hausse globale de l'épargne brute d'environ 8,5 %.

Cette progression, venant à un moment du cycle électoral traditionnellement propice au lancement de nombreux projets, aurait conduit à une hausse de 9,2 % des dépenses d'investissement après plusieurs années de fort repli, mais avec une forte hausse du recours à l'emprunt, + 9,5 %, pour compenser les pertes de marges de manœuvre observées au cours des années précédentes. L'encours de dette des collectivités locales s'établirait ainsi à 175,6 milliards d'euros à fin 2019, en hausse de 0,5 % et représentant 7,4 % de la dette publique, soit un ratio toujours en baisse.



Les dépenses d'investissement du bloc communal constituent plus des deux tiers de celles de l'ensemble des collectivités locales. Logiquement, ce sont celles qui ont le plus augmenté en 2019, d'environ 10,4 %.

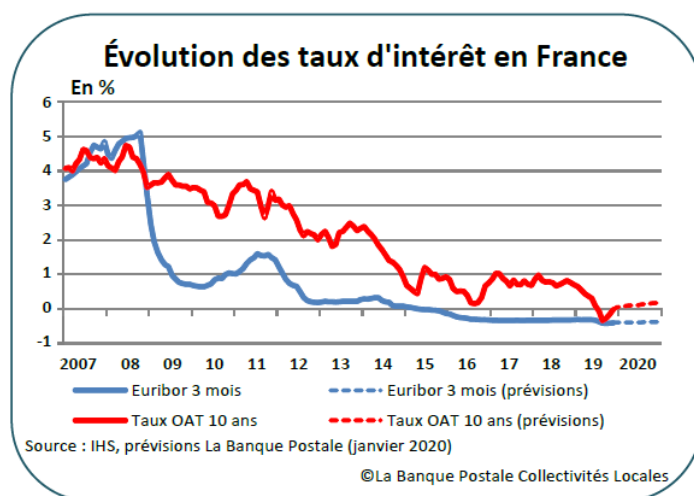
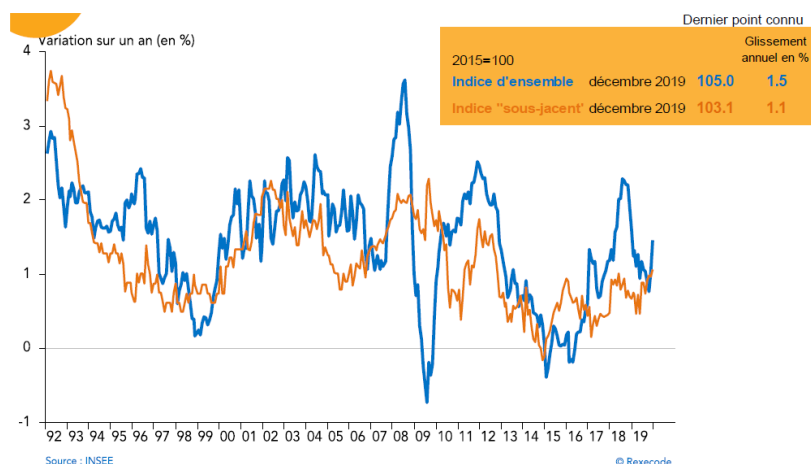
Pour les communes plus spécialement, les dépenses de fonctionnement se seraient stabilisées en 2019, à 72 milliards d'euros environ.

C'est notamment le cas pour les dépenses de personnel, qui représentent 54 % du total. L'impact à la hausse au titre du PPCR serait compensé par la poursuite de la baisse des effectifs dans certaines communes en lien avec des transferts de compétences facultatifs aux intercommunalités, et par le non remplacement de certains départs à la retraite.

L'augmentation des charges à caractère général (essentiellement les achats de biens et de services) aurait ralenti en 2019, en progression de 1,2 % après + 2,1 % en 2018, sous l'effet d'une inflation globale plus faible, en particulier pour les prix de l'énergie avec un marché de plus en plus concurrentiel.

Les intérêts de la dette seraient toujours en repli dans des proportions identiques à 2018, à -5,4 % environ, sous l'effet de taux d'intérêts toujours très bas et de la stabilisation de l'encours jusqu'à cette année, l'investissement ayant été historiquement faible au cours du mandat municipal qui s'est achevé.

Indices des prix à la consommation

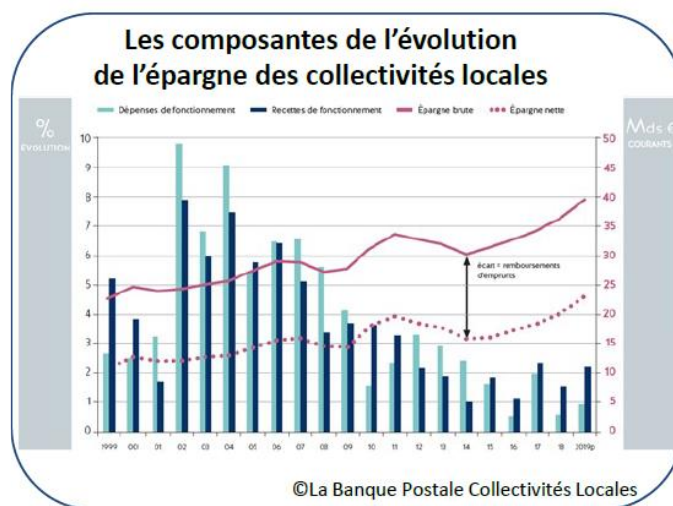


En ce qui concerne les recettes de fonctionnement des communes, la progression aurait été très modérée, de l'ordre de 1,0 %, principalement due à l'évolutions des recettes fiscales, qui représentent aujourd'hui 56,4 milliards d'euros, soit environ deux tiers des recettes de fonctionnement. La hausse observée, de 1,7 %, résulterait de la progression de l'assiette fiscale, alors que les taux de la fiscalité n'auraient en général pas augmenté.

Les produits des services seraient restés stables (+0,4 %), après la forte hausse observée en 2018 en raison de la mise en place de forfait post-stationnement.

Comme prévu, les dotations versées par l'État seront restées stables en volume global, mais avec des disparités entre les communes, certaines voyant leur DGF continuer à diminuer chaque année.

L'épargne brute, qui fait la synthèse entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'établirait à 13,2 milliards d'euros, en progression de 6,5 %, tandis que l'épargne nette aurait aussi augmenté pour atteindre 7 milliards d'euros.



Les investissements auront pour leur part retrouvé une progression conforme à une année pré-électorale avec + 11 %, mais toujours sans atteindre les niveaux connus jusqu'en 2013. Sur le mandat ouvert en 2014, le cumul des dépenses d'investissement, à périmètre constant, serait en retrait de 12,4 % par rapport au mandat précédent (et de 10,8 % pour l'ensemble du bloc communal). En 2019, malgré le rebond du niveau d'épargne, les investissements auront été financés par un fort recours à l'emprunt, en hausse de 10,1 % (+6,2 milliards d'euros). En fin d'année, l'encours de dette des communes atteint au total 65 milliards d'euros.

Les finances locales à l'épreuve du Covid-19

Face au Covid-19, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont augmenté pour permettre la mise en œuvre des mesures visant à empêcher la transmission du virus (acquisition de masques, gel hydro-alcoolique, gants, plexiglas...).

En parallèle, les recettes ont quant à elles chuté, faisant peser un risque sur l'équilibre budgétaire des collectivités. Les recettes des services tels que pour les cantines, les activités périscolaires, les crèches ou encore celles relatives aux spectacles et manifestations qui ont de fait été annulés, ne seront jamais encaissés. Doivent s'ajouter également des pertes importantes de recettes fiscales.

Pour compenser ces pertes liées à la pandémie de Covid-19, le gouvernement a présenté le 29 mai « un plan de soutien massif aux collectivités locales » de 4,5 milliards d'euros au total. Ce plan se base sur une perte probable de recettes des collectivités d'environ 7,5 milliards d'euros en 2020, dont 3,2 milliards portés par le bloc communal et 3,4 milliards par les départements.

En plus de ce plan, il est à noter que l'Etat a consenti à rembourser les collectivités locales à hauteur de 50% du coût des masques qu'elles auraient achetés dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, dans la limite de 0,84 centimes ou 2 euros selon leur type.

Le manque à gagner pour les collectivités locales sera donc important, et ce malgré les aides indirectes de l'Etat qui, bien évidemment, ne pourra compenser intégralement les pertes des collectivités, en raison notamment des autres secteurs nécessitant un soutien

financier, tels que les petites et les grandes entreprises, ou encore le coût de prise en charge du chômage partiel.

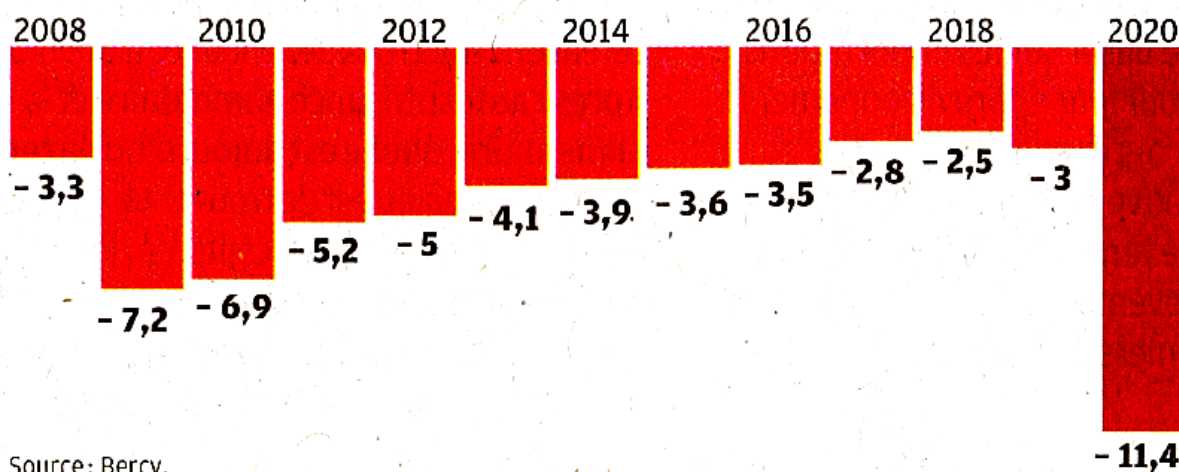
Confrontées à cette problématique, il est fondamental et indispensable que chaque collectivité puisse établir son propre diagnostic afin de mesurer l'état de santé de ses finances et de sa capacité à absorber le déficit constaté.

Si certaines d'entre elles y parviendront, d'autres en revanche seront contraintes de procéder à des coupes budgétaires, ou bien de décaler ou d'annuler des projets d'investissement dans un objectif d'équilibrer le budget 2020.

Effondrement des finances publiques

Estimation au 06/06/2020

Déficit public, en % du PIB



Source: Bercy.

Le bilan de l'exercice 2019

Les éléments essentiels des résultats définitifs du compte administratif 2019 sont les suivants :

- Excédent de financement de la section d'investissement (y compris les reports): 7 952 632,31 euros ;
- Dépenses de personnel (012): 33 665 579,73 euros ;
- Frais financiers (66 111): 3 382 488,32 euros ;
- Dépenses courantes (011): 11 881 843,41 euros ;
- Résultat de fonctionnement: 12 791 091,58 euros ;
- Epargne brute (recettes réelles – dépenses réelles): 6 625 216,27 euros ;
- Epargne nette (épargne brute – capital de la dette): 1 230 329,71 euros ;
- Variation des bases fiscales des taxes ménages : + 2,63 %.

En investissement, les crédits non affectés au stade du budget primitif, réservés pour le financement des investissements des années suivantes, s'élevaient à 8 658 291 euros. Compte tenu de l'autofinancement prévisionnel 2019, inscrit à hauteur de 2,5 millions d'euros et qui ne fait pas l'objet de réalisation sur l'exercice en recettes, le résultat de clôture préserve presque intégralement la capacité de financement des investissements des prochaines années, malgré des dépenses d'équipement mandatées qui se sont élevées à près de 6 millions d'euros en 2019, et alors même que la subvention du Conseil Départemental pour la construction de la nouvelle école maternelle rue Jean Jaurès n'a pas encore été inscrite au budget.

Ainsi, d'ores et déjà l'objectif de ne pas souscrire d'emprunts nouveaux est tenu et peut même être repoussé d'une année supplémentaire, au moins jusqu'en 2021. Le maintien de la capacité de financement est dû en partie au produit des taxes d'aménagement, pour 521 000 euros, à quelques subventions supplémentaires obtenues en cours d'année, dont 91 507 euros du Sipperec pour les travaux du cinéma, et à des crédits désaffectés.

Pour les dépenses et recettes réalisées, le solde de la section d'investissement s'élève donc cette année à 12 245 694 euros.

Les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, relèvent en majeure partie des grosses opérations de travaux financées et qui ont débuté en 2019 que sont la rénovation du cinéma (447 000 euros en dépenses), la réalisation du studio de musique (395 000 euros), l'aménagement du multi-accueil La Farandole (631 000 euros) ainsi que comme tous les ans par engagements de dépenses pour les travaux de voirie et les engagements auprès du Sipperec pour les opérations d'enfouissement de réseaux, encore plus de 1 775 000 euros cette année. S'y ajoutent 590 000 euros pour l'école maternelle rue Jean Jaurès, les crédits avaient été ouverts dès le budget 2018.

En fonctionnement, le résultat de l'exercice 2019 est une nouvelle fois en progression de 1 572 000 euros, ce qui confirme la trajectoire désormais structurelle qui ne se dément pas depuis 2015 et permet de continuer à améliorer le niveau d'autofinancement tout en poursuivant la décre de l'encours de dette de façon rapide.

Comme ces dernières années, cette nouvelle amélioration est toujours le fruit des efforts bien ancrés de bonne gestion des élus et de l'ensemble des services, d'une maîtrise raisonnée des dépenses de fonctionnement sans pour autant brider le développement de nouveaux services à la population.

Par ailleurs, les inscriptions budgétaires délibérément prudentes au stade du budget primitif ont concouru à dégager des crédits disponibles pour ce qui concerne les contributions obligatoires de la commune, au FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) et au FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales).

En ce qui concerne la fiscalité directe et indirecte, le produit des impôts locaux a été supérieur de 1 165 000 euros à l'inscription budgétaire, cela avait été annoncé dès la présentation du budget 2019 puisqu'au moment de son élaboration définitive, les bases de la fiscalité locale n'étaient pas encore connues.

Enfin, le produit des droits de mutation est resté très dynamique, à 3 922 000 euros, il a presque égalé le niveau record enregistré en 2015.

Tous ces éléments se traduisent dans les soldes d'épargne, qui continuent à progresser depuis plusieurs années: ainsi, l'épargne brute a encore augmenté de 583 000 euros pour atteindre 6 625 000 euros.

Bien que l'encours de dette remboursé dans l'exercice augmente chaque année, 5 395 000 euros en 2019 contre 5 228 000 euros en 2018 (hors élément exceptionnel), l'épargne nette (épargne brute - capital de la dette) atteint cette année 1 230 000 euros, en hausse de 50,92 %.

La conjugaison de ces deux éléments ramène la capacité de désendettement à moins de 13 ans (l'objectif fixé dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 est de 15 ans), et même à seulement 11 ans si l'on prend en compte les aides restant à venir du Fonds de soutien.

II. LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2020

Compte tenu de la date exceptionnellement tardive à laquelle se tient le débat d'orientations budgétaires 2020, tous les éléments traditionnellement utiles à la préparation du budget sont connus, le projet de budget primitif intègre donc les montants exacts qui ont été notifiés pour ce qui concerne la DGF et le produit de la fiscalité locale. Nécessairement, il s'agit d'un budget de transition, qui complète les financements déjà ouverts pour les plus grosses opérations de travaux initiées en 2018 et 2019, mais qui finance tout de même de nombreuses actions nouvelles en dépenses d'investissement en particulier.

Il consolide et renforce les moyens des services pour développer encore et améliorer les services existants pour les Châtillonnais, tout en ayant vocation à préserver et augmenter encore si possible les moyens disponibles pour les années qui viennent.

Mais en section de fonctionnement aussi, même à une date aussi avancée, les circonstances font que toutes les conséquences de la crise sanitaire ne sont pas encore connues: les estimations d'économies sur certaines dépenses comme les estimations des pertes de recettes tarifaires sont nécessairement en partie aléatoires, certaines dépenses supplémentaires peuvent encore se faire jour, et certaines indemnisations restent à préciser, notamment le projet d'indemnisation des collectivités par l'Etat dont les modalités ne sont pas arrêtées au jour de la finalisation de ce document.

Le tableau qui suit présente l'impact budgétaire de la crise sanitaire tel qu'il a été pris en compte dans le projet de budget 2020, selon les éléments connus ou estimés au 22 juin. Tous ces éléments influencent à la hausse ou à la baisse l'évolution des différents postes de dépense et de recettes.

Dépenses		Recettes	
Carburants	-20 000	Participations familiales cr	-345 000
Créapark (HS comprises)	-40 000	Participations familiales restauration	-650 000
Fête des enfants (HS comprises)	-40 000	Participations familiales périscolaire	-315 000
Fête de la Ville (HS comprises)	-150 000	Gratuité cantine et ALSH	PM Cf pertes participations familiales
Denrées alimentaires et barquettes	-250 000	Perte subventions CAF crèches	-720 000
Dépenses courantes tous services	-300 000	Subvention CAF exceptionnelle crèch	435 000 27 € par jour et par place fermée
Fluides	-155 000	Perte subventions CAF périscolaire	-98 000
Classes de découverte	-90 000	Subvention CAF exceptionnelle péris	80 000 confirmée sur base 2019
HS habituelles tous services	-120 000	Recettes CMS	0 indemnisation par CPAM
Sortie 3ème âge (HS comprises)	-40 000	2 mois et demi FPS	-80 000
Prime personnel (base xx agents)	210 000	Dotation exceptionnelle Métropole C	33 468
Fourniture masques et autres ftures covid	330 000	Dotation exceptionnelle CD92 Covid	374 240
prise en charge Etat 50 % masques		Indemnisation Etat	?
	-665 000		-1 285 292
		Coût provisoire	620 292

Il est raisonnable de penser que des redéploiements de crédits pourront être nécessaires à l'automne, de même qu'un ajustement des prévisions des recettes tarifaires sera peut-être à envisager, en fonction de l'évolution de l'activité des services qui sera possible, du rythme auquel elle sera possible, et des données financières nouvelles qui vont continuer à nous parvenir au cours des prochains mois.

Quoi qu'il en soit, notre projet de budget tel qu'il est aujourd'hui donne des marges de sécurité suffisamment solides pour nous permettre d'envisager sereinement des scénarios qui pourraient éventuellement devenir de nouveau plus dégradés.

Dans la présentation qui suit, la prise en compte de l'impact de la crise sanitaire est autant que possible explicitée pour chacun des postes du budget.

A. La section de fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses courantes et les subventions : Les crédits de fonctionnement courant des services étaient prévus en progression notable de 491 000 euros, soit + 3,75 % (hors dépenses liées au stationnement de surface). Les principales augmentations en volume concernaient la Petite Enfance avec l'ouverture en cours d'année du multi-accueil La Farandole avec un nombre de berceaux augmenté, et la restauration scolaire, le remplacement des barquettes en plastiques par des barquettes en cellulose se traduisant par un surcoût estimé à 70 000 euros. Ces deux postes particuliers n'étant pas exclusifs, les crédits affectés aux classes de découverte étaient également en augmentation, comme ceux affectés à la Police Municipale ou au Service Culturel par exemple.

Concernant les dépenses courantes, une inscription exceptionnelle est portée au budget 2020. L'assemblée générale de la copropriété dont fait partie le centre administratif ayant voté le principe du ravalement des façades et la reprise des étanchéités des huisseries, une enveloppe de 450 000 euros est prévue au compte de charges.

Du tableau présenté plus avant, la plupart des estimations communiquées pour ce qui concerne les dépenses ont été intégrées au projet de budget, avec quelques modulations cependant:

Les crédits dédiés aux classes de découvertes qui n'ont pas pu avoir lieu au printemps ont été maintenus, dans (le certes faible) espoir que certaines puissent se dérouler en fin d'automne.

Par ailleurs, les crédits dédiés aux dépenses exceptionnelles liées aux achats de masques, gels hydro-alcooliques, blouses, fournitures telles que plexiglas, etc...ont été provisionnés à hauteur de plus de 500 000 euros à titre de précaution, même si le chiffrage à mi-juin n'est "que de" 330 000 euros.

Enfin, si l'on sait que tous les chantiers ont été interrompus pendant plus de deux mois et que le redémarrage n'est que progressif, entraînant de nombreux retards, les crédits de fonctionnement pour le multi-accueil La Farandole ont été maintenus au niveau initialement prévu, alors que la date d'ouverture est reportée jusqu'à une date non connue à ce jour.

De la même manière que pour les dépenses courantes des services, les crédits affectés aux subventions aux associations sont en progression, avec l'objectif là encore de renforcer en particulier les moyens de celles qui participent activement à la vie municipale, clubs sportifs, Centre Guynemer et Théâtre notamment. Comme chaque année, la subvention attribuée au CCAS est ajustée pour permettre le nécessaire équilibre de son budget propre, elle s'élève pour 2020 à 1 155 000 euros, alors qu'elle était de 970 000 euros l'an dernier.

Pour la Caisse des Ecoles, compte tenu de l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2019, la subvention 2020 est moindre que celle de l'an dernier, mais les crédits disponibles pour les aides de toute nature ne sont pas amputés pour autant.

Les subventions inscrites au budget aujourd'hui sont strictement identiques à ce qui était prévu en mars, aucune réduction n'a été effectuée.

Le soutien aux associations a été une priorité dès le début de la crise pour leur garantir au plus vite de pouvoir disposer d'un fonds de roulement le plus important possible. C'est pourquoi, de manière provisoire dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 1^{er} avril, les subventions ont été attribuées par décision du Maire sur la base des montants de l'exercice 2019, et versées immédiatement après, le plus souvent dans leur intégralité alors qu'habituellement les versements, pour les plus importantes, se font en plusieurs acomptes au long de l'année. Au total, les subventions 2020 définitives inscrites au budget font apparaître une augmentation de 5,8 %, très similaire à celle des dépenses courantes hors éléments exceptionnels.

Hors stationnement réglementé, le total des crédits dédiés aux dépenses courantes s'établira à 14 millions d'euros, en hausse d'un peu plus de 6 %.

Pour ce qui concerne le stationnement réglementé, après l'année 2019 qui a permis de fiabiliser la manière de comptabiliser les flux financiers et a donné des repères financiers qui manquaient l'an dernier, l'équilibre dépenses/recettes devait s'établir sur des enveloppes prévisionnelles de 855 000 euros, toutes dépenses et toutes recettes comprises. Seule la prévision de recettes a été revue à la baisse, dans l'attente des modalités de compensation de l'Etat.

Comme ces deux dernières années, les hausses seront presque intégralement compensées par des baisses, encore sur le budget des fluides et sur celui des télécommunications, mais aussi par une nouvelle diminution des frais financiers.

Les frais de personnel, structure et évolution de la masse salariale : les dépenses de personnel en 2019 ont représenté 55,54 % des dépenses réelles de fonctionnement, pour un taux moyen des communes de notre strate de 61,10 %.

Globalement, l'inscription budgétaire prévue pour le budget 2020 est désormais de 35 750 000 euros pour les frais de personnel dans leur ensemble, prudente comme il se doit, dont 200 000 euros pour l'adhésion au CNAS et 110 000 euros pour les prestations de médecine du travail du personnel. Elle tient compte évidemment de la prime exceptionnelle Covid, qui sera versée en juillet. Jusqu'à mi-mars, l'hypothèse de travail était de 35 400 000 euros. Le complément indemnitaire annuel, instauré en 2019, est maintenu et appelé à s'étendre à d'autres catégories de personnels. Les dépenses réalisées ont été de 33 665 000 euros en 2019, mais des recrutements sont toujours en cours, et l'agrandissement de La Farandole nécessitera des agents supplémentaires. Plusieurs postes viennent d'être pourvus ou le seront dans les semaines à venir, après être restés vacants plusieurs mois, ce qui témoigne de la difficulté de plus en plus importante à recruter des professionnels expérimentés et de qualité sur des postes stratégiques. Le constat s'impose que le marché du travail dans le monde des collectivités locales est devenu au fil des années très concurrentiel et, même si le statut de la Fonction Publique pose des limites, c'est une réflexion stratégique majeure que doivent avoir aujourd'hui les communes en particulier. L'empilement des couches de collectivités "assèche le marché", et fait que les plus grosses d'entre elles parviennent à recruter beaucoup plus facilement.

Quoi qu'il en soit, la maîtrise raisonnée de l'évolution de la masse salariale, compatible avec le développement des services à la population reste et restera un enjeu majeur, quand on considère qu'elle représente plus de 55 % des dépenses totales de fonctionnement.

Les différentes cotisations sur la masse salariale :

➤ Pour le régime général : augmentation de 0,15 point des cotisations URSSAF Accident du Travail au 1^{er} janvier 2020

➤ Le montant brut du SMIC horaire augmente de 1,2 % au 1^{er} janvier 2020 pour s'établir à 10,15 € (au lieu de 10,03 € au 1^{er} janvier 2019)

Les modalités de versement du complément indemnitaire annuel (CIA) instauré par la délibération du Conseil Municipal n°2018/125 du 20/12/2018, restent inchangées en 2020. Le CIA sera donc versé en juin 2020 sur la base des entretiens professionnels menés auprès des agents pour l'année 2019.

Le troisième volet du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) est entré en vigueur au 1/1/2020 en ce qui concerne les revalorisations indiciaires.

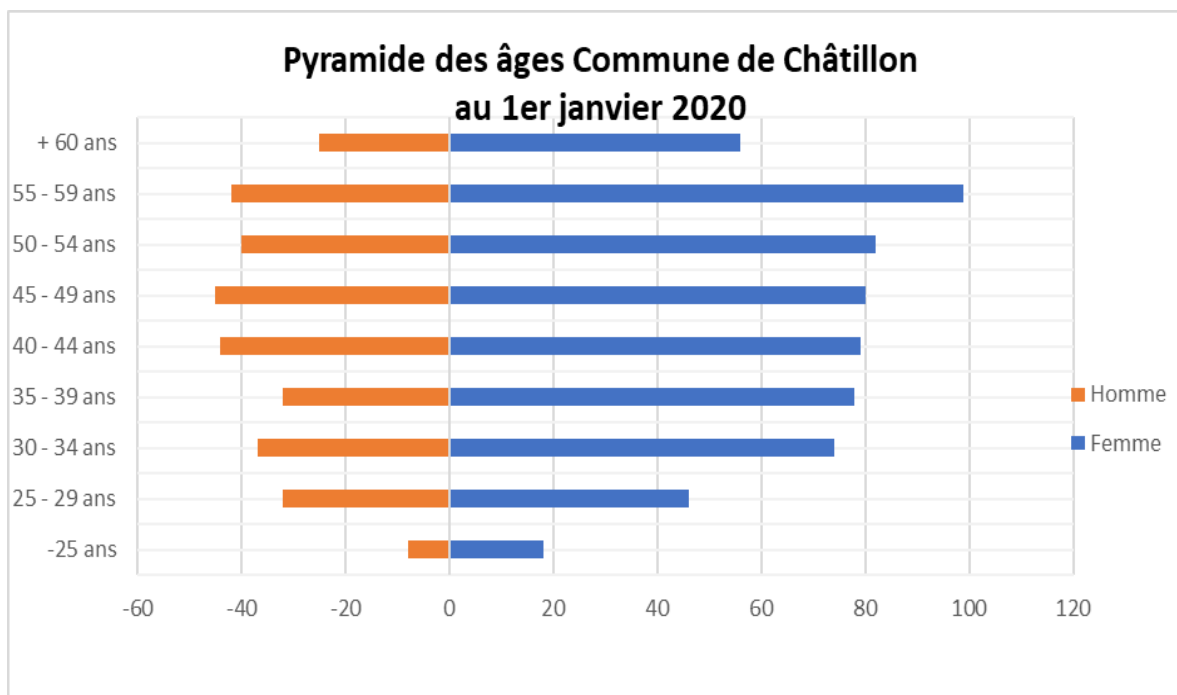
Au 1^{er} janvier 2020, les effectifs comptent 839 agents, dont 696 titulaires de la Fonction Publique Territoriale. 689 agents sont à temps complet, 7 à temps non complet.

Au total, ils représentent à ce jour 828 équivalents temps plein.

La répartition par catégorie est la suivante : 81 agents de catégorie A, 67 agents de catégorie B, et 691 agents de catégorie C.

Comme tous les ans, la répartition détaillée des effectifs par catégorie et par filière figurera en annexe des documents budgétaires.

Au 1^{er} janvier 2020, la pyramide des âges est la suivante :



Le temps de travail est de par le statut de la Fonction publique celui des fonctionnaires, comme de la plupart des salariés, soit 35 heures hebdomadaires.

Pour les agents à temps plein, l'échelle des salaires va du traitement indiciaire 1532,33 à 3889,40 euros bruts mensuels, ce qui n'a pas grande signification compte tenu de l'extrême diversité des métiers et des situations administratives. L'échelle des indices s'étend de l'indice majoré 327 à 830. ;;

Les participations : le montant de la participation au syndicat du cimetière intercommunal est prévu inchangé à 220 000 euros, celui de la participation au syndicat du lycée intercommunal est de 80 000 euros, au vu de la participation appelée en 2019, 58 680 euros, largement inférieure à ce qui était inscrit au budget.

La dette, structure et gestion des emprunts : Le plan de désendettement présenté dès 2016 continue à se dérouler très exactement comme prévu et cette année encore, aucun emprunt nouveau ne sera souscrit. Ce sera selon toute vraisemblance aussi le cas en 2021, compte tenu de la capacité de la commune à augmenter son niveau d'autofinancement.

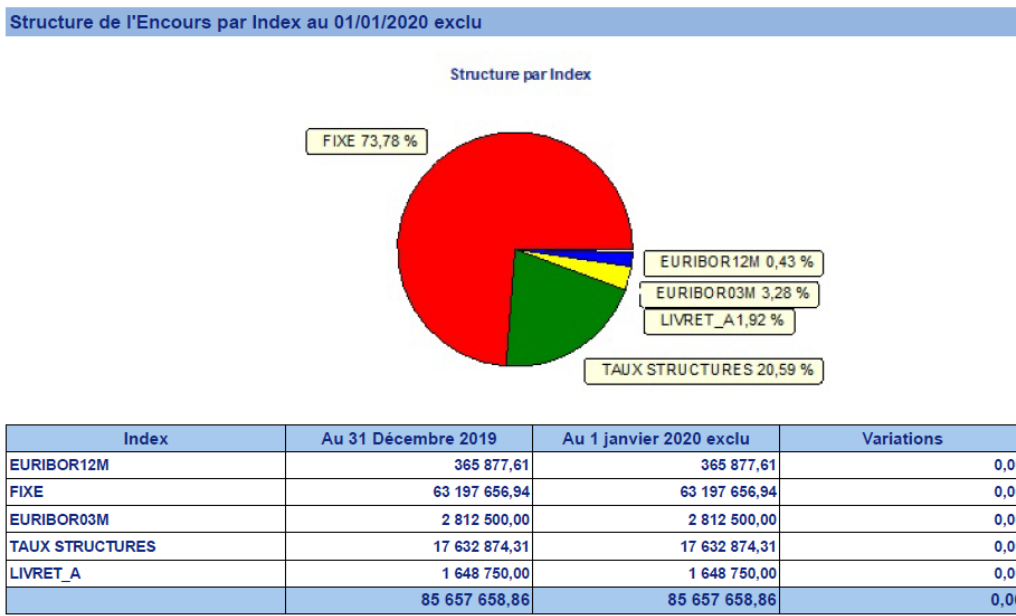
Cela étant, il peut être utile de s'interroger, au vu des taux d'intérêts encore très bas, sur l'opportunité de figer sans tarder, mais pour l'avenir, des fonds d'emprunt avec des phases de mobilisation très longues.

A ce jour toutefois, en l'absence encore en 2019 de toute modification sur les contrats de prêt en cours, la structure de la dette reste identique.

L'encours facial au 1^{er} janvier 2020 est de 85 657 658,86 euros, duquel il faut soustraire, aux termes des dispositions du décret n° 2015-1893 du 29 décembre 2015 modifiant la méthode de calcul des ratios financiers, le montant des aides restant à percevoir du Fonds de Soutien, soit 12 745 321,53 euros (chaque versement annuel étant d'un montant de 1 217 407,53 euros). Le montant de l'encours de dette de la ville est donc de 72 912 337,33 euros, ce qui représente un ratio de 1 934 euros par habitant.

Les contrats de prêt de la Ville sont à ce jour au nombre de 29, 27 sont classés en catégorie A1 et 2 sont classés en catégorie B1.

La part des emprunts à taux fixe est de 73,78 % de l'encours, les taux variables simples représentent 5,64 % et les taux variables avec barrière sur euribor 20,59 %.



La répartition par prêteurs est la suivante:

Prêteurs	Libellé	Au 31 Décembre 2019
CA	Crédit Agricole Ile de France	2 449 211,05
CAF	Caisse Allocations Familiales	164 320,74
CAFFIL	Caisse Française de Financement Local	69 912 993,86
CDC	Caisse Dépôts et Consignations	1 648 750,00
CE	Caisse d' Epargne IDF Paris	3 275 901,87
CFF	Crédit Foncier de France	4 500 000,00
CM	Crédit Mutuel Ile De France	625 000,00
SG	Société Générale	3 081 481,34
		85 657 658,86

A fin 2020, compte tenu du capital remboursé dans l'année et sans souscription d'emprunt nouveau, l'encours de la dette sera ramené à 68 767 320 euros (80 295 234 euros – 11 527 914 euros restant à percevoir au titre de l'aide du Fonds de Soutien), soit sur la même base de population à 1 824 euros par habitant.

Sur la totalité de notre dette, le taux moyen est de 3,70 % au 1^{er} janvier (sans prise en compte de la baisse du taux du livret A au 1^{er} février), la durée résiduelle moyenne de 16 ans et 11 mois, la durée de vie moyenne de 8 ans et 5 mois.

La baisse des frais financiers corollaire du désendettement global va se poursuivre en 2020. L'inscription budgétaire est prévue, de manière sécurisée comme tous les ans, à hauteur de 3 600 000 euros pour les intérêts à payer dans l'année, et à 150 000 euros pour les ICNE. Sur la base des taux variables au 1^{er} janvier, l'état de la dette évalue le montant des frais financiers à 3 264 827 euros.

Pour le remboursement du capital de la dette, l'inscription budgétaire sera de 5 450 000 euros, identique à 2019, les remboursements effectifs de l'année étant évalués à 5 362 425 euros.

Les reversements de fiscalité : le reversement au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), reste fixé à 2 388 475 euros.

Le montant du reversement au Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC) reste à peu près impossible à déterminer. Si aux termes des dispositions de la Loi de Finances le montant global du FPIC demeure inchangé, les modifications qui sont apportées tous les ans à son mode de répartition conduisent à une modification de la répartition entre les différents Etablissements Publics Territoriaux, et par voie de conséquence à une évolution de la part qui revient à chacune des communes membres. Habituellement, le montant de la contribution au FPIC était connu à la fin du mois de juin, mais avec les retards dus à deux mois de confinement, il n'est pas notifié au jour de la rédaction de ce document. De fait, il est prévu une inscription budgétaire sécurisée, relevée à 2 100 000 euros.

De la même manière, notre EPT Vallée Sud – Grand Paris ayant consenti de lourdes dépenses pour soutenir ses communes membres dans la gestion de la crise sanitaire, la prévision budgétaire pour la participation à verser au Fonds de Compensations des Charges Territoriales (FCCT) a été relevée de façon large, passant à titre de précaution de 3 900 000 à 4 100 000 euros, même s'il n'est pas prévu à ce jour de modification du périmètre des compétences transférées, ni de modification de son mode de calcul.

Les provisions: le principe de l'abondement de 100 000 euros chaque année d'une provision de principe pour couvrir d'éventuels aléas sur les recouvrements de recettes est maintenu, il peut être considéré comme un effort volontaire d'épargne de précaution.

Au-delà, les résultats provisoires 2019 de l'exploitation du stationnement réglementé font apparaître un solde positif de l'ordre de 115 000 euros, à partager entre le concessionnaire et la commune. Pour préparer dès maintenant le terme de la concession, il a été décidé de ne pas utiliser cette recette pour le financement global du budget, mais de la provisionner dès maintenant pour anticiper le financement de ce que pourrait être la soule à verser en fin de contrat.

C'est donc une somme de 57 000 euros qui vient dès 2020, avec 12 ans d'avance, commencer à financer l'équilibre final du contrat actuel.

Les dépenses d'ordre: les amortissements des immobilisations s'élèveront à 1 028 089 euros, montant comparable à celui des années précédentes, et le montant de l'étalement des indemnités de renégociation des emprunts ne varie pas à 1 277 838,34 euros.

La contrepartie de ces mouvements se retrouve en recettes d'investissement.

L'autofinancement prévisionnel: malgré tous les aléas enregistrés depuis la mi-mars, qui influent sur les prévisions de dépenses comme de recettes, et sans aucune prise de risque budgétaire, il est toutefois possible de confirmer une nouvelle fois une augmentation de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, qui progresse encore d'un million d'euros et **passe de 2,5 à 3,5 millions d'euros** (hors amortissements).

Compte tenu de tous ces éléments, le total des dépenses de fonctionnement s'établit à 73,28 millions d'euros, dont 64,42 millions pour les dépenses réelles. Elles se sont établies à

60,6 millions d'euros constatées au compte administratif 2019, pour des inscriptions budgétaires de 65,92 millions d'euros, soit un taux de réalisation de 91,93 %.

Comme ces dernières années, et malgré les circonstances exceptionnelles qui sont celles de l'année 2020, le budget a été construit de manière à préserver des marges de sécurité sur tous les postes qui recèlent des incertitudes, tels que les contributions au FPIC ou au FCCT, le montant des dépenses de personnel toujours incertain à l'horizon d'un an, et les dépenses d'énergie, dont le prix pourrait redevenir beaucoup plus volatile au second semestre. Si l'on retient un taux de réalisation prévisionnel de 96 %, le montant des dépenses réelles en fin d'exercice pourrait s'établir aux alentours de 62 millions d'euros. Avec les budgets annexes, qui ne présentent aucun besoin de financement et dont les mouvements d'ordre sont insignifiants, il convient de rajouter 2,17 millions d'euros à ces montants.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes courantes: hors stationnement réglementé, les produits des services, loyers et participations diverses étaient prévus quasiment au même montant qu'en 2019, compte tenu des très faibles revalorisations de tarifs et d'une relative stabilité des effectifs. Tous les éléments qui avaient conduit à des évolutions entre 2018 et 2019, réintroduction des classes de découvertes, retour de la semaine scolaire à 4 jours, nouvelles règles de fonctionnement imposées par la CAF sont désormais stabilisés.

Les bouleversements liés à la crise sanitaire ont conduit à revoir fortement à la baisse les prévisions initiales: que ce soit du fait du confinement total, ou des décisions municipales d'instaurer la gratuité de la restauration et des activités périscolaires jusqu'à la fin de l'année scolaire, l'absence de recettes tarifaires pendant plusieurs mois pour toutes les prestations municipales, en particulier et pour les plus importantes la restauration scolaire, les activités périscolaires, les crèches se traduit dans le projet de budget définitif par une diminution de plus de 1 300 000 euros de la prévision initiale.

Il s'agit là d'une évaluation la plus objective possible, a priori plutôt sécurisée, mais il faut cependant avoir pleinement conscience qu'il ne s'agit que d'une évaluation, tout chiffrage plus précis étant totalement impossible tant la reprise d'activité est encore maintenant progressive, inégale et variable.

S'agissant du Centre de Santé, la prévision de recettes n'a pas été diminuée, l'Assurance Maladie a mis en place un système de compensation des pertes basé sur l'activité de l'année 2019 pendant la période de suspension de toutes les consultations non obligatoires ou stratégiques.

Pour ce qui concerne le stationnement payant de surface, redevance ordinaire et FPS, le montant global à inscrire au budget était initialement de 855 000 euros, dont 355 000 euros pour les FPS dont le produit est conservé par la commune.

Là aussi, la décision d'instaurer la gratuité du stationnement jusqu'au 2 juin se traduit par une diminution de 80 000 euros de la prévision des recettes procurées par les FPS.

Pour ce qui concerne les redevances de stationnement ordinaire, de ce que l'on en sait à ce jour, le plan d'indemnisation des collectivités que prépare le Gouvernement doit prendre en compte les pertes de recettes domaniales et fiscales, contrairement aux pertes de recettes tarifaires. De plus, la diminution du produit est budgétairement neutre, s'agissant d'une recette qui n'est pas conservée par la commune. L'équilibre sera donc naturellement fait avec les dépenses. C'est pourquoi l'inscription de recettes initialement prévue n'a pas été modifiée sur ce point.

Au total, le montant prévisionnel qui est inscrit au chapitre 70 n'est plus que de 4 995 000 euros pour cet exercice.

Les subventions : il s'agit essentiellement des subventions de la CAF pour la Petite Enfance, les Accueils de Loisirs et l'Ecole des Sports. Le montant par heure/enfant est aujourd'hui gelé à 54 centimes d'euros pour les accueils de loisirs, à 4,80 euros pour les établissements de petite enfance (5,19 euros si le taux de facturation dépasse 107 %). Le mode de subventionnement est toutefois amélioré et prend désormais en compte des heures de concertation pour les personnels encadrant les enfants.

Le calcul des subventions ordinaires est basé en grande partie sur le nombre d'heures de fréquentation, et en plus pour les crèches sur le montant des participations familiales perçues. Pour cette année, les subventions ordinaires seront donc lourdement affectées par la fermeture totale des établissements pendant deux mois, puis par une fréquentation très restreinte ensuite. L'estimation prudente qu'il est possible de faire aujourd'hui amène à anticiper une perte de subvention de plus de 800 000 euros.

Cependant, la CAF a mis en place un système de soutien sur la base d'un forfait de 27 euros par jour et par place fermée pour les crèches, et sur la base de la fréquentation constatée en 2019 pour les activités périscolaires. Le recensement des places fermées depuis le 11 mai, non plus du fait du confinement total mais en raison des mesures de distanciation sociale nécessaires ne peut pas à ce jour encore être précisément déterminé, mais les estimations laissent penser que si perte il y a finalement, elle devrait être d'ampleur limitée. Aussi, les prévisions initiales étant très prudentes, il a été décidé de les maintenir en l'état dans le projet de budget définitif.

Pour ce qui concerne les subventions du Conseil Départemental qui rentrent dans le périmètre du contrat de développement, l'inscription budgétaire est strictement identique à celle de 2019, soit un montant global de 692 666 euros, avec une répartition par services ou structures également strictement identique.

L'impact budgétaire de la crise sanitaire est totalement neutralisé sur ce point, le Conseil Départemental a fait savoir aux communes qu'il verserait intégralement les subventions prévues, exactement comme si les établissements et services concernés n'avaient pas connu d'interruption de leur activité.

Par ailleurs, pour venir en aide aux communes pour lesquelles le choc financier provoqué par la crise sanitaire est souvent très important, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine a décidé d'octroyer aux communes du département une aide exceptionnelle de 10 euros par habitant, ce qui représente pour Châtillon 374 240 euros.

La Métropole du Grand Paris a également débloqué une enveloppe exceptionnelle de 15 millions d'euros, ce qui représente pour notre commune une aide de 33 468 euros.

En plus de ces subventions traditionnelles, le centre de Santé bénéficie désormais (sur objectifs) d'une subvention de l'Assurance Maladie de l'ordre de 50 000 euros par an en application de l'accord national organisant les rapports entre les Centres de Santé et les caisses d'assurance maladie.

Compte tenu de ces éléments, le montant global des subventions de fonctionnement inscrites au budget 2020 sera donc de 4 288 000 euros.

Le produit de la DGF : Il a été de 3 254 582 euros en 2019, soit une nouvelle baisse de 207 000 euros. Pour 2020, le montant de l'enveloppe globale reste stable et, même pour notre commune compte tenu des critères de répartition, pour la première fois depuis bien

longtemps, le montant notifié et inscrit au budget reste presque stable, il est de 3 187 015 euros.

L'attribution de compensation de la Métropole: l'attribution provisoire pour 2020 a été communiquée, elle est de 10 705 789 euros, strictement égale à celle de 2019, les ajustements prenant en compte les éventuels rôles supplémentaires n'ayant pas été traités pour l'année précédente.

Les droits de mutation : malgré le produit élevé perçu en 2019, il est prévu par mesure de précaution de continuer à n'inscrire que le même montant que toutes ces dernières années, soit 1 800 000 euros. Il s'agit en effet d'un produit assis sur les transactions immobilières qui, par définition, n'ont aucun caractère systématique ou régulier. Si toutes les transactions ont été stoppées pendant plus de deux mois, on observe dans ce domaine une reprise "en U", déjà en mai de nombreuses opérations se sont débouclées et l'on peut penser que le rattrapage permettra d'ici la fin de l'exercice d'enregistrer le produit normal des transactions immobilières d'une année normale.

La fiscalité : Le produit global de la fiscalité locale pour l'exercice 2019, hors rôles complémentaires, aura été de 34 265 460 euros. Compte tenu des bases notifiées pour l'exercice 2020, **sans aucune augmentation des taux d'imposition cette année encore**, le produit inscrit au budget s'élève à 35 270 369 euros, en progression de 2,93 % de CA à BP, sous l'effet de l'évolution des bases qui progressent de 3,19 %.

L'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux fixait le 3 juillet 2020 comme date limite de vote des taux de la fiscalité locale et de transmission des délibérations ainsi que des états fiscaux; à défaut, elle prévoit que les taux de l'exercice 2019 sont automatiquement reconduits. Aucune modification des taux n'étant envisagée pour notre commune, les taux 2019 des impôts locaux seront appliqués à l'identique en 2020 pour Châtillon, sans qu'une délibération spécifique ne soit nécessaire. Pour rappel, ils sont de 18,43 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et de 29,73 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Pour la taxe d'habitation, aucun taux n'aurait été à voter cette année: il s'agit d'une année de transition, le produit à percevoir résulte d'une compensation par l'Etat du produit de la taxe qui est supprimée. Les collectivités retrouveront dès 2021 le pouvoir de voter le taux de la taxe d'habitation, qui ne s'appliquera qu'aux ménages pour lesquelles celle-ci perdurera.

Les compensations de fiscalité pour les diverses exonérations décidées par l'Etat se sont élevées à 669 000 euros en 2019. Sans modification de l'assiette en 2020, le montant notifié et inscrit au budget s'élève à 703 171 euros.

B. La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement, budget 2020 et anticipations à trois ans :

L'enveloppe globale pour les acquisitions de matériels et mobiliers s'élèvera pour 2020 à 1 623 000 euros, soit environ 100 000 euros de plus que prévu à l'origine. Dès le début de la période de confinement, la Ville a très vite pris la décision d'acheter des matériels

informatiques supplémentaires, de manière à doter les familles démunies pour que tous les élèves puissent bénéficier de l'enseignement à distance mis en place par le Ministère de l'Education Nationale. Ce sont ainsi 23 ordinateurs portables et 60 tablettes qui ont été achetés en urgence et mis à la disposition de familles Châtillonnaises.

Hors ces équipements supplémentaires, les investissements prévus pour l'année sont les suivants:

- 99 000 euros de matériels et mobiliers pour les écoles et les centres de loisirs (hors équipements informatiques et tableaux numériques);
- 125 000 euros de matériels et mobiliers pour les établissements de Petite Enfance, dont 55 000 euros pour l'équipement multi-accueil La Farandole;
- 329 000 euros au total pour les équipements informatiques et la téléphonie, dont 134 000 euros pour la poursuite de l'équipement des écoles en ordinateurs portables et en tableaux numériques, 80 000 euros pour le renouvellement annuel du parc informatique, et 48 600 euros pour le remplacement du logiciel et du portail de la Médiathèque, pour ne citer que les investissements les plus importants;
- 30 000 euros pour les acquisitions et remplacements de matériels de restauration collective;
- 45 100 euros de matériels et équipements pour la police municipale;
- 26 500 euros de matériels et mobiliers pour les clubs du service jeunesse;
- 190 000 euros au total pour les acquisitions de véhicules, avec un effort particulier pour remplacer plusieurs véhicules vieillissants de la Police Municipale;
- 210 000 euros pour le remplacement d'une première balayeuse;
- 305 000 euros pour les autres acquisitions de matériels et équipements pour les Services Techniques, voirie, bâtiments et parcs et jardins;

Comme chaque année, s'ajoutent à cette liste les enveloppes affectées aux acquisitions et renouvellements de matériels et mobiliers de moindre coût pour l'ensemble des autres services avec, c'est traditionnel, des acquisitions nouvelles et des renouvellements de matériels pour le Centre de Santé, la Médiathèque, le service entretien des bâtiments, le service archives, l'école des sports ou encore le service logistique.

Les travaux neufs : l'ensemble des travaux nouveaux qui seront financés sur le budget 2020 représente une enveloppe globale de 4 987 000 euros qui s'ajouteront aux crédits reportés de l'exercice 2019.

Il est indispensable de préciser là encore que, de manière certaine, les réalisations ne pourront pas être à la hauteur de ce qui est financé et de ce qui était attendu: après deux mois d'arrêt total de leur activité pour la presque totalité des entreprises, la reprise n'est encore aujourd'hui que progressive et partielle. Les précautions sanitaires indispensables sur les chantiers imposent encore des restrictions, et chaque entreprise doit aussi faire avec les difficultés de ses propres sous-traitants et fournisseurs. Les retards sur la réalisation des chantiers seront donc nombreux, et la municipalité a aussi été amenée à prendre certaines décisions stratégiques. En particulier, pour ne pas obliger le cinéma à refermer alors qu'il n'a pu rouvrir que le 24 juin, il a été décidé de reporter d'une année supplémentaire les travaux de rénovation prévus cet été.

Ces précisions apportées, la répartition des crédits nouveaux est la suivante:

- Pour le secteur bâtiment :

- 359 000 euros pour l'ensemble des travaux à réaliser dans les différentes écoles maternelles, (hors travaux d'accessibilité), dont 257 000 euros pour la réfection complète de la toiture de l'école maternelle Joliot-Curie;

- 335 000 euros pour des travaux à réaliser dans les écoles élémentaires, avec notamment la réfection d'une cour à l'école Langevin Wallon, l'installation de visiophones, et de protections contre la chaleur dans plusieurs bâtiments (c'est le cas également pour les écoles maternelles) et de nombreux travaux plus courants de réfections de peintures, de sols et de sanitaires;
- 300 000 euros spécialement affectés à des travaux de confort thermique dans les écoles en particulier, même si les interventions possibles cette année seront probablement limitées à la pose de films solaires et de pare-soleil, l'exploitation du diagnostic thermique ayant aussi pâti des retards induits par la crise sanitaire;
- 150 000 euros pour la réfection de l'ascenseur du gymnase des Sablons;
- 60 000 euros pour la réfection des peintures des façades du gymnase Baquet;
- 203 000 euros pour le ravalement des façades de la Médiathèque;
- 50 000 euros pour la réfection du parking République;
- 81 000 euros pour des travaux divers dans les établissements de Petite Enfance;
- 200 000 euros pour des travaux liés à l'accessibilité dans différents bâtiments communaux, dans le cadre de l'agenda programmé de mise en accessibilité;
- un complément de crédits de 350 000 euros pour les travaux de rénovation intérieure et extérieure du cinéma, qui comprendront le remplacement des fauteuils;
- le reste de l'enveloppe de crédits pour les travaux de bâtiments s'élève à 300 000 euros environ, et se répartit sur une grande partie des propriétés communales pour les divers travaux d'amélioration, de sécurité ou de mises aux normes à réaliser cette année, ce n'est pas exhaustif, à l'Hôtel de Ville, à l'Espace Maison Blanche, au théâtre, au centre Guynemer, à la cuisine centrale, au centre administratif ou bien encore au cimetière;
- Pour ce qui concerne la construction de l'école maternelle rue Jean Jaurès, il n'est pas nécessaire d'ouvrir de nouveaux crédits en 2020, l'enveloppe inscrite au budget 2018 est suffisante pour les dépenses qui seront réalisées en 2020, pour la maîtrise d'œuvre notamment;
- En plus des opérations exposées précédemment, il a été décidé de commencer à réserver les crédits procurés par les taxes d'aménagement pour commencer à constituer le financement de la future école qui verra le jour dans la zone des Arues; ce sont donc 521 000 euros, soit le produit de la TAM enregistré en 2019, qui sont réservés dès maintenant pour cette opération.
- Enfin, il a été décidé de geler le projet création du studio de musique, les surcoûts induits par les confortations de sols nécessaires devenant par trop déraisonnables. Un nouveau projet sera mis à l'étude de manière à ce que cet équipement attendu puisse tout de même se concrétiser.

- Pour la voirie et l'éclairage public :

- 90 000 euros pour la réfection du tapis rue Béranger, entre le boulevard Félix Faure et l'avenue de la Paix;
- 330 000 euros pour des travaux de requalification des trottoirs et de la voirie boulevard Félix Faure et rue Gay Lussac;
- 300 000 euros pour la poursuite des travaux de réaménagement qualitatif, des trottoirs notamment, rue Gabriel Péri;
- 100 000 euros pour divers travaux de mise aux normes PMR de traversées piétonnes et d'aménagements liés à la sécurité;
- 200 000 euros pour les divers travaux à réaliser dans le cadre du bail d'entretien, dont des réfections de couches de roulement et divers travaux de sécurité;

- 465 000 euros au total pour les travaux de signalisation et d'éclairage public, de rénovations de réseaux, de changements de candélabres et de remplacement de lanternes énergivores rue Gabriel Péri et avenue de la République notamment cette année;
- Pour les parcs et jardins:
- 25 000 euros pour la poursuite des travaux annuels de reprise du mur d'enceinte du cimetière;
 - 165 000 euros pour les diverses interventions dans les parcs de la ville, dont 75 000 euros pour des travaux d'éclairage au Parc des Sarments et au Parc Matisse;
 - 91 000 euros pour les multiples travaux de reprises de clôtures, plantations, réfections de sols souples et d'aires de jeux et autres interventions à réaliser dans les autres espaces verts de la Ville;
 - 62 000 euros pour divers travaux, souvent de réfections de sols souples et d'aires de jeux dans les cours et les jardins des écoles;
 - dans les cours et les jardins des écoles;
 - 37 000 euros pour les mêmes travaux dans les jardins des crèches;
 - 40 000 euros pour des remplacements d'entourages d'arbres et autres petits aménagements de rues;

La dette : l'inscription budgétaire sera de 5 450 000 euros, identique à 2019, les remboursements effectifs de l'année étant évalués à 5 362 425 euros.

Les autres dépenses d'investissement: pour la deuxième année, le remboursement des doubles versements de taxes d'aménagement sur la période 2014 à 2017 sera inscrit pour 230 000 euros (plus une inscription de précaution de 10 000 euros); il est rappelé que suite à un dysfonctionnement au niveau national du système informatique de la DGFIP, de très nombreuses communes ont perçu des doubles versements de taxes d'aménagement suite à des transferts ou annulations de permis de construire, et doivent donc les rembourser à l'Etat. Pour notre commune, le montant global est de 963 139 euros, pour lesquels un étalement sur 4 ans a été négocié. Le remboursement est de 230 000 euros par an de 2019 à 2021, puis le solde de 273 139,52 euros sera remboursé en 2022.

2. Les recettes d'investissement

Le FCTVA restera inscrit pour 800 000 euros compte tenu des dépenses d'investissement mandatées en 2019, mais le montant qui sera réellement perçu devrait être légèrement supérieur.

Les taxes d'aménagement: compte tenu de leur caractère aléatoire, aucune inscription n'est plus portée au budget primitif depuis plusieurs années.

Le produit des cessions: aucune cession n'est prévue dans le cadre du budget 2020.

Les subventions : deux subventions nouvelles sont inscrites au budget primitif 2020, il s'agit du soutien obtenu auprès de la CAF pour l'aménagement du multi-accueil La Farandole,

pour 138 000 euros, et de la subvention du Centre National du Cinéma pour le remplacement des fauteuils, pour 56 000 euros. Les subventions du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de développement 2019-2021 ont été inscrites au budget 2019 pour les opérations engagées, celle relative à la construction de l'école maternelle rue Jean Jaurès ne sera inscrite qu'en 2021, lorsque les travaux entreront dans leur phase active.

Les amortissements s'élèveront au total à 2 305 927 euros.

L'autofinancement : compte tenu de l'équilibre du budget 2020 atteint sans difficulté, il a été possible d'inscrire un autofinancement prévisionnel de 3,5 millions d'euros, supérieur de 1 million d'euros à celui de l'année 2019.

Au compte de réserve, le montant de l'autofinancement prévisionnel 2019 sera concrétisé et basculé définitivement à la section d'investissement, pour un montant de 2,5 millions d'euros.

Globalement, le niveau total d'autofinancement continue donc de progresser d'année en année.

Enfin, l'excédent 2019 à reporter (hors restes à réaliser) sera inscrit pour 12 245 694 euros.

3. La programmation pluriannuelle en investissement

Conformément aux dispositions de la loi du 7 août 2015 qui définit la structure et le contenu du rapport d'orientations budgétaires et à celles de la Loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022 qui les renforcent, le rapport d'orientations budgétaires présente la mise à jour de la programmation des travaux envisagés pour les prochaines années.

En ce début de mandat municipal, elle prend essentiellement en considération la mise en œuvre des gros projets déjà initiés ou sur le point de l'être, dont plusieurs se réaliseront sur plusieurs années, notamment pour ce qui concerne la construction de nouvelles écoles. La programmation présentée consiste donc essentiellement à préciser le phasage et les estimations financières de certaines opérations, ainsi que les financements connus.

Pour ce qui concerne les autres travaux de bâtiment, l'enveloppe annuelle pour les travaux habituels de modernisation, d'adaptation et de gros entretien des divers bâtiments communaux est relevée à 1 200 000 euros, la liste des travaux à réaliser est adaptée chaque année en fonction de l'évolution des priorités.

Pour les travaux de voirie, signalisation et éclairage public, l'enveloppe annuelle reste prévue à un peu plus d'un million d'euros, ajustée chaque année en fonction des réalisations programmées: les prévisions de réfection ou de requalifications de voies restent celles déjà annoncées pour les prochaines années, rue de Fontenay et la rue de la Mairie, rue Louveau et à moyen terme avenue Marcelin Berthelot et avenue Clément Perrière.

Les travaux d'enfouissement de réseaux devraient pouvoir reprendre en 2021, et s'achever en 2022 ou 2023 avec à cette date un enfouissement total ou presque de tous les réseaux.

Enfin, les prévisions pour les acquisitions et renouvellements d'immobilisations ont aussi été revues à la hausse, avec la programmation sur plusieurs années du remplacement de toutes les balayeuses de rue.

Le tableau suivant présente la dernière mise à jour jusqu'en 2023 de la programmation pluriannuelle en investissement.

	2020		2021		2022		2023	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
FCTVA		800 000,00		800 000,00		1 500 000,00		1 500 000,00
Taxe d'aménagement	240 000,00		240 000,00	4 591 000,00	284 000,00	2 912 000,00		2 067 000,00
Ad. Générale	2 000,00		10 000,00		10 000,00		10 000,00	
Capital Dette	5 450 000,00		5 550 000,00		5 680 000,00		5 850 000,00	
Amortissements		1 028 089,37		1 000 000,00		1 000 000,00		1 000 000,00
Etalement IRA capitalisées		1 277 838,34		1 277 838,34		1 277 838,34		1 277 838,34
Subv. CD 92						4 000 000,00		
Compte 238	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Matériels	1 633 327,00		1 300 000,00		1 300 000,00		1 100 000,00	
Emprunt								
Affectation		2 500 000,00		3 000 000,00		2 000 000,00		2 000 000,00
Autofinancement		3 500 000,00		2 000 000,00		2 000 000,00		2 000 000,00
	7 425 327,00	9 205 927,71	7 200 000,00	12 768 838,34	7 374 000,00	14 789 838,34	7 060 000,00	9 944 838,34
Travaux de Voirie	1 040 000,00	64 934,11	1 000 000,00		1 000 000,00		1 000 000,00	
Signalisation EP	465 000,00		300 000,00		300 000,00		300 000,00	
Espaces Verts	422 000,00		300 000,00		300 000,00		300 000,00	
Travaux Bâtiments	1 880 500,00		1 200 000,00		1 200 000,00		1 200 000,00	
Cinéma	350 000,00	56 000,00						
Accessibilité-handicap	200 000,00		200 000,00		200 000,00		200 000,00	
Maternelle Rue Jean Jaurès	0,00		5 230 000,00	2 891 000,00	2 500 000,00		500 000,00	
Ecole des Arues	521 000,00		2 822 000,00		4 038 000,00		3 150 000,00	
Multi accueil Farandole	100 000,00	138 000,00						
Studio de musique	0,00							
Dépenses imprévues	200 000,00		200 000,00		200 000,00		200 000,00	
Reports	7 130 128,25	2 837 069,56						
Résultat n-1		12 245 694,00		xxxx		xxxx		xxxx
	12 308 628,25	15 341 697,67	11 252 000,00	2 891 000,00	9 738 000,00	0,00	6 850 000,00	0,00

Telles sont les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2020 sur lesquelles peut porter le débat.

Cette présentation de ce Rapport d'orientations budgétaires a été préparée, comme il a été mentionné en préambule par l'ancienne majorité.

Des mesures concrètes sont déjà en préparation. Elles feront l'objet d'un chiffrage précis dans les deux prochains mois, puis d'une présentation dans un budget rectificatif à l'automne. D'ores et déjà nous pouvons vous donner quelques éléments :

- Prémption du local pour l'installation de la Police Municipal près du métro Châtillon Montrouge
- Audit financier
- Audit Organisationnel
- Etude sur l'installation de stations Vélib à Châtillon
- Budget formation des Elus

Il est donc proposé au conseil municipal de la commune de Châtillon (92320) :

- de prendre acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) de la commune de Châtillon (92320) pour l'exercice 2020 préparé par l'ancienne majorité et du débat y afférent. »

